

REGLEMENT TOURNOI NATIONAL DE TENNIS DE TABLE DES 3 et 4 JUIN 2017

Article 1 : Informations générales

L'Entente Sportive de Plescop TENNIS DE TABLE, E.S.P.T.T., organise les 3 et 4 juin 2017 un Tournoi de Tennis de Table de type National B. Il est ouvert à tous les licenciés FFTT. Les parties se dérouleront sur 44 tables au complexe Sportif, rue du Stade à Plescop, 56890. **Le tournoi est homologué par la FFTT sous le numéro** et placé sous son contrôle. Le juge-arbitre de la compétition est Monsieur François SOUBEN (JA3). L'ensemble des dotations et lots atteint la somme de **3 455 Euros en Espèces**, plus les lots.

Article 2 : Tableaux - Horaires - Engagements

Jour	Tableau	Catégorie	Horaire	Engagement	Nombre Maxi.
Samedi 03/06/17	A	1100 pts à n°500 (2232 pts maxi)	13H00	7,00 €	72
	B	500 pts à 1799 pts	12H00	7,00 €	72
	C	500 pts à 1499 pts	10H00	7,00 €	72
	D	500 pts à 1299 pts	11H00	7,00 €	72
	E	500 pts à 1099 pts	9H00	7,00 €	72
	F	500 pts à 899 pts	10H00	7,00 €	72
	G	500 pts à 699 pts	11H00	7,00 €	72
	H	Vétérans Hommes et Femmes	15H00	7,00 €	24
	I	Jeunes Garçons et Filles < 1099 pts	13H00	6,00 €	48
	J	Loisirs - Non licenciés Jeunes et Adultes	14H30	6,00 €	48
Dimanche 04/06/17	K	Toutes catégories (>1200 pts)	12H30	7,00 €	72
	L	Toutes catégories Femmes	12H00	7,00 €	48
	M	500 pts à 1899 pts	11H00	7,00 €	72
	N	500 pts à 1599 pts	9H00	7,00 €	72
	O	500 pts à 1399 pts	10H00	7,00 €	72
	P	500 pts à 1199 pts	11H30	7,00 €	72
	Q	500 pts à 999 pts	9H00	7,00 €	72
	R	500 pts à 799 pts	10H00	7,00 €	72

Le classement pris en compte est celui de la 2^{nde} phase de la saison 2016-2017, au 1^{er} janvier 2017, sur présentation de licence obligatoire et certificat médical si non mentionné.

Chaque joueur pourra participer à **2 tableaux par jour maximum**.

Tous les tableaux sont homologués et comptent pour le classement individuel, excepté le tableau J. Les horaires indicatifs pourront être modifiés en fonction du nombre d'inscrits.



Article 3 : Inscriptions - Engagements

Les engagements seront communiqués, ou collectivement par le club d'appartenance des compétiteurs, ou personnellement, sur le site du club de Plescop. Les engagements peuvent être communiqués à l'aide de la fiche d'inscription jointe par mail à tournoi2017@tennis-de-table-plescop.fr ou contact@tennis-de-table-plescop.fr, ou sur le site www.tennis-de-table-plescop.fr. Les inscriptions seront confirmées par courriel sous 48 heures.

TARIFS	1 tableau	2 tableaux	3 tableaux	4 tableaux
Séniors	7 €	12 €	17 €	22 €
Jeunes	6 €	10 €	15 €	20 €
Loisirs	6 €	1 seul tableau possible		

Les inscriptions seront closes le **JEUDI 1er JUIN 2017 à 20h00** et aucun engagement ne sera accepté par la suite. Le tirage au sort aura lieu le vendredi 2 juin 2017 à partir de 20h00. En cas d'absence le jour de la compétition, le J.A. se réserve le droit de modifier les tableaux.

Article 4 : Places Limitées

Certains tableaux sont limités à 24, 48, ou 72 joueurs. Les premiers inscrits seront donc prioritaires. Toute inscription incomplète sera considérée comme invalide.

Article 5 : Organisation du Tournoi

La salle sera ouverte à 8H00 le samedi et à 8H00 le dimanche. Les joueurs doivent être munis de leur licence lors du pointage et éventuellement de leur certificat médical.

Le pointage commencera 30 mn avant le début du premier tableau auquel participe le joueur et se terminera 15 mn avant le début de l'épreuve. Le tournoi se déroulera selon les règles de la F.F.T.T., une tenue sportive et réglementaire sera obligatoire.

Les joueurs inscrits porteront un dossard qui sera apposé en totalité sur leur dos, publicité comprise, tout au long de la compétition.

Tous les cas non prévus à ce règlement ainsi que les litiges qui pourraient survenir seront tranchés par le Juge Arbitre du tournoi, M. François SOUBEN (J.A.3).

Article 6 : Déroulement des épreuves

Dans tous les tableaux, les parties se dérouleront **au meilleur des 5 manches** et au meilleur des 7 manches pour les finales des tableaux toutes catégories si l'horaire le permet. Les tableaux débiteront par des poules de 3 joueurs. Les 2 premiers de chaque poule entreront dans un tableau à élimination directe. Des matches de classement pourront être organisés (places 3-4). Le forfait d'un joueur pourra être prononcé 5 minutes après le 3^{ème} appel de son nom. Les parties se joueront avec des balles plastiques blanches fournies par le club. Le club organisateur et le Juge Arbitre se réservent le droit de modifier l'organisation d'un tableau pour le nombre de poule en fonction du nombre de participants.

Article 7 : Issue d'une partie

Le joueur gagnant devra s'assurer de la bonne tenue de la fiche de partie. L'arbitre de la partie ou le joueur gagnant est tenu de ramener la balle et le résultat à la table d'arbitrage. **Le joueur perdant doit obligatoirement arbitrer** le match que lui désignera le Juge Arbitre.

Article 8 : Responsabilité du Club

Le club organisateur décline toutes responsabilités en cas de vols ou d'accidents pouvant survenir pendant le tournoi. Le fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. En cas de dégradations des équipements, les auteurs se chargeront des frais de réparation.

Article 9 : Dotations et lots

Une Coupe ou un Trophée récompensera le vainqueur de chaque tableau.

RECOMPENSES

TABLEAU	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Vainqueur	200,00 €	100,00 €	70,00 €	60,00 €	50,00 €	40,00 €	40,00 €	50,00 €	lots	lots
Finaliste	100,00 €	60,00 €	40,00 €	30,00 €	25,00 €	20,00 €	20,00 €	25,00 €	lots	lots
1/2 Finaliste	60,00 €	30,00 €	20,00 €	15,00 €	15,00 €	10,00 €	10,00 €	15,00 €	lots	lots
1/4 Finaliste	30,00 €									

TABLEAU	K	L	M	N	O	P	Q	R
Vainqueur	300,00 €	200,00 €	100,00 €	80,00 €	60,00 €	50,00 €	40,00 €	40,00 €
Finaliste	150,00 €	100,00 €	60,00 €	50,00 €	30,00 €	25,00 €	20,00 €	20,00 €
1/2 Finaliste	100,00 €	60,00 €	30,00 €	25,00 €	15,00 €	15,00 €	10,00 €	10,00 €
1/4 Finaliste	50,00 €							

Les récompenses et lots ne seront remis que lors du podium organisé à la fin de la journée après les tableaux concernés. Tout lot non réclamé à ce moment restera acquis à l'organisateur.

Le club organisateur se donne le droit de modifier les dotations si le nombre d'inscrits dans un tableau est insuffisant (moins de 16 participants).

Article 10 : Responsables de l'Organisation

Organisation Générale :

Christophe CATTEAU

6 Rue Abbé Pierre, 56890 SAINT-AVE, Tél 06 86 10 13 44, esptt@orange.fr

Philippe BUSSON

Le couédic 56890 PLESCOP, 06 80 87 62 31, philippe.busson2@wanadoo.fr

Article 11 : Plan d'accès

Lien pour accès à PLESCOP

[Plescop Rue du Stade](#)